



Le 08/2/2022

OBJET : Article Magazines municipaux

Le SIGIDURS vous informe :

Bonnes pratiques :

Vos déchets, pensez à bien les présenter !

Les bacs jaune, gris et vert sont la propriété du Sigidurs qui les mettent à disposition des usagers lors de leur emménagement en pavillon, mais aussi en logement collectif, dans le local dédié.

Selon leur taille, ces bacs coûtent entre 30€ et 200€ pièce et leur entretien est à la charge de l'utilisateur (lavage, stockage). Par contre, en cas de casse, votre bac pourra être remplacé gratuitement par le Sigidurs sur simple appel au numéro vert*. La détérioration volontaire ou l'utilisation à mauvais escient (transport de gravât par exemple) n'est pas autorisée et peut vous être facturée. Votre bac n'est pas une brouette 😊.

Bien que vous y soyez attachés, nous vous rappelons qu'il ne faut pas les emmener avec vous si vous déménagez. Ils sont en effet liés à une adresse et non à un usager.

Si les emballages plastiques/papiers (bac jaune) et les emballages en verre (borne à verre) peuvent être **jetés en vrac**, vos ordures ménagères, doivent être mises en sacs hermétiques fermés, déposés dans vos bacs gris ou en sacs fermés de 50 litres maximum déposés dans les bornes enterrées. Vous éviterez ainsi les mauvaises odeurs et l'arrivée des asticots !



Vos déchets, pensez à bien les présenter !

* N° Vert : 0 800 735 736